

Pourquoi la politique à Kraainem mérite d'être expliquée plus en détails...

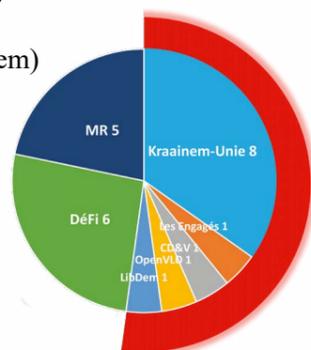
Kraainem est une commune à facilités située en Flandre, ce qui signifie que beaucoup de choses se passent « autrement » que dans une commune flamande « ordinaire » : les documents peuvent être demandés en français, vous pouvez parler français au guichet, il y a une école francophone, des associations culturelles francophones, les échevins sont élus directement sur base du nombre de votes de préférence, l'opposition fait partie du Collège des bourgmestre et échevins et du bureau permanent du CPAS, ... Tout cela est peut-être un peu technique (« the devil is in the details »), mais les explications ci-dessous vous aideront à comprendre certaines situations à Kraainem.

Conseil communal

Composé de **23 conseillers communaux** (élus directement, comme dans toutes les communes flamandes), répartis en deux groupes :

1. La majorité, composée d'une coalition de :

- 8 conseillers de Kraainem-Unie (mouvement citoyen indépendant multilingue)
- 4 conseillers de Pro Kraainem (1 Les Engagés, 1 Cd&V, 1 Open Vld, 1 LibDem)



2. L'opposition, composée de :

- 6 conseillers de DéFi
- 5 conseillers du MR

Les conseillers communaux se réunissent lors d'un **conseil communal mensuel**. Les décisions y sont prises à la majorité des voix. Par conséquent, les conseillers de la majorité (Kraainem-Unie et Pro Kraainem) y disposent d'une voix décisive avec 12 conseillers.

Les conseillers de l'opposition votent tantôt pour, tantôt contre, tantôt s'abstiennent. En ce qui concerne le plan pluriannuel et les budgets qui y sont liés, par exemple, ils se sont toujours opposés ou abstenus (il ne se serait pas passé grand-chose dans la commune si cela avait dépendu de l'opposition, cfr le mot du président « stopping things » ...).

Compétences des différents organes

- **Conseil communal mensuel (public)** : c'est l'organe où les grandes lignes et la stratégie de la commune sont déterminées. On y approuve par exemple le plan pluriannuel et les budgets, les décisions concernant la mobilité, ou – autres exemples – la création de la Maison de l'Enfant, la construction du centre culturel Agora, etc.
- **Collège hebdomadaire des bourgmestre et échevins (non public)** : organe exécutif de la commune, qui prépare et exécute les décisions du conseil communal. Il traite, par exemple, des modalités pratiques du réaménagement des routes et des trottoirs, de la rénovation de la serre du château Jourdain, de la sous-traitance de certains travaux à des entrepreneurs, ...
- **Commissions ad hoc (publiques)** : préparation de dossiers (complexes) pour le conseil communal. Aucune décision n'est prise, c'est un organe consultatif.

Les facilités linguistiques pour les francophones à Kraainem ne vont PAS disparaître. Pourquoi ?

Parce qu'elles sont garanties par la Constitution Belge.

Une révision de la Constitution nécessite une majorité des deux tiers à la Chambre et au Sénat. Or **ni les Flamands, ni les Francophones ne souhaitent un changement de la Constitution dans cette matière.**

Et pourtant, malgré cette situation juridique claire, certains membres de l'opposition se plaisent à diffuser des Fake News sur les médias sociaux. C'est pourquoi nous souhaitons clarifier la situation à l'aide de quelques exemples :

- Les facilités linguistiques seraient en danger à Kraainem = **Fake News**
- L'école francophone serait en danger à Kraainem = **Fake News**
- Kraainem pourrait être intégrée dans la région de Bruxelles Capitale = **Fake News**

Si vous entendez des affirmations qui sèment le doute à propos des facilités linguistiques, vous pouvez envoyer votre question à info@kraainem-unie.be. Nous vous contacterons alors dans les plus brefs délais avec une réponse à votre question étayée par les textes juridiques pertinents.

Le Collège des bourgmestre et échevins

Les échevins sont élus directement. En d'autres termes, ce sont les conseillers communaux ayant obtenu le plus de voix qui composent le Collège. Contrairement à d'autres communes flamandes où les échevins sont élus par la majorité de leurs propres conseillers et où l'opposition ne fait pas partie du Collège. Qu'en est-il exactement à Kraainem ? Le Collège est composé de **6 membres** (le bourgmestre Bertrand Waucquez de Kraainem-Unie, 2 échevins Marie-France Constant et Johan Forton de Kraainem-Unie, 2 échevins de DéFi, 1 échevin du MR).

Comment se fait-il que cela fonctionne malgré tout ?

Des citoyens nous demandent régulièrement comment il est possible de travailler dans un Collège dont 3 des 6 membres sont issus de l'opposition.

C'est en effet une configuration compliquée, mais cela fonctionne !

Les décisions du Collège sont prises par consensus :

- Cela signifie que si un échevin vote contre un point particulier, celui-ci est automatiquement transmis pour décision au conseil communal, où la majorité Kraainem-Unie/Pro Kraainem dispose d'une voix prépondérante.
- Cela signifie également que si aucun échevin ne vote contre, la décision pour le point concerné peut être prise au niveau du Collège. Il est à noter qu'un échevin peut également s'abstenir (c'est-à-dire qu'il ne vote ni pour ni contre un point), mais ceci n'empêche pas la prise de décision.



Et que font les échevins dans tout ça ?

Explications de l'échevine Marie-France Constant.



SCAN ME

Choix de la langue française

Saviez-vous que vous avez le droit de vous inscrire en tant que résident francophone pour recevoir vos documents en français ?

Vous pouvez faire la demande soit via le guichet en ligne sur le site internet de la commune, soit en retournant le formulaire signé (à télécharger sur le site de la commune www.kraainem.be – chercher sur « choix de la langue »).

Il est important de noter que cette demande est individuelle, qu'elle doit donc intervenir **pour chaque membre du ménage** (tant les adultes que les enfants mineurs) et qu'elle concerne uniquement les documents envoyés par l'administration communale. Votre demande est **valable pendant quatre ans** et doit être **renouvelée avant la date d'échéance**.

Réseaux sociaux à Kraainem : prudence !

Saviez-vous qu'à Kraainem **plusieurs groupes Facebook sont gérés par des mandataires de l'opposition qui en excluent tous les sympathisants de Kraainem-Unie** ainsi que toute personne qui oserait rectifier une quelconque fausse rumeur qui y circule (et il y en a !) ?

Si vous y voyez une question adressée au bourgmestre Bertrand Waucquez, et qu'il n'y répond pas, sachez que c'est parce que lui aussi en est exclu, ce qui implique qu'il ne peut pas lire les messages qui lui sont adressés via ces groupes.



Si vous souhaitez des clarifications ou si vous avez des questions, nous vous encourageons à les lui poser directement ou via le chat lors de son rendez-vous **Facebook Live chaque vendredi à 18h**.

Et si vous n'êtes pas sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à aller voir le replay des vidéos sur **YouTube** (www.youtube.com/user/BertrandWaucquez/videos).